Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Demission pendant une pÉriode de fermeture pour travaux

Par COMMKT

Bonjour à tous,

Je travail dans un établissement hôtelier, l'hotel prévoit de fermer deux mois du 26 mai au 26 juillet, les salariés seront en activité partielle.

Ma question est la suivante : Je dispose d'un préavis de deux mois car j'ai deux ans d'ancienneté, si je démissionne pendant la fermeture mon préavis sera-t-il comptabilisé dans la fermeture, ou sera-t-il reporté ?

Dans l'attente de vous relire avec les textes correspondants, je vous remercie grandement par avance